

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2021-2022-2023(3^E EXERCICE FINANCIER)

Avis public est par la présente donné par la soussignée à l'effet que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Westbury, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021-2022-2023, a été déposé au bureau municipal situé au 168, route 112 à Westbury où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluation n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Haut-Saint-François
85, rue du Parc
Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC du Haut-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Westbury, le 29 septembre 2022

Nathalie Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière